



## **Programmes de spécialité de lycée**

### **Questions fréquemment posées (FAQs) 2021-2022**

Période de candidature pour les spécialités du lycée : 15 octobre - 18 décembre 2020

Période de candidature pour les carrières et l'enseignement technique : 3 novembre 2020 - 8 janvier 2021

#### **Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves au Programme de Baccalauréat International ?**

Les élèves sont admis au Programme de Baccalauréat International selon les critères suivants :

- Demande dûment remplie
- Explication des activités extrascolaires
- Explication des activités de services de l'élève
- Déclaration personnelle sur une activité de service de l'élève
- Essai
- Soumission des notes des élèves dans les cours de contenu de base, y compris les langues étrangères
- Trois recommandations d'enseignants

#### **Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves dans le Programme P-TECH ?**

- Les élèves sont admis à P-TECH selon les critères suivants :
- Demande dûment remplie, qui comprend :
  - Deux recommandations d'enseignants
  - Déclaration d'intérêt professionnel
  - Participation à une entrevue P-TECH
- Le statut socio-économique des élèves est pris en compte puisque 50% de la population estudiantine doit bénéficier de repas gratuits et réduits
- Les élèves admissibles sont inscrits dans une loterie pour la sélection finale

#### **Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves dans le Programme des boursiers 3D ?**

- Les élèves sont admis au programme des boursiers 3D selon les critères suivants :
- Demande dûment remplie
- Une recommandation d'enseignant
- Essai
- Une moyenne pondérée d'au moins 3,0 dans les cours de contenu de base

- Les élèves admissibles sont inscrits dans une loterie pour la sélection finale.

**Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission d'un élève au Programme d'arts créatifs et du spectacle ?**

Les élèves sont admis au Programme d'arts créatifs et du spectacle selon les critères suivants :

- Demande dûment remplie en ligne
- Interview
- Essai
- Lettres de recommandation
- Une moyenne pondérée d'au moins 2,0 dans les cours de contenu de base
- Audition dans la discipline choisie

**Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves dans le Programme d'enseignement professionnel et technique ?**

Les élèves intéressés par un programme d'enseignement technique et professionnel (CTE) doivent :

- Remplir une candidature pour être sélectionnés afin de participer aux programmes CTE de deux, trois ou quatre ans des Écoles publiques du comté de Prince George. Certains programmes se déroulent à l'intérieur des limites de l'école, mais il peut y avoir des possibilités pour les élèves de participer à des programmes en dehors de leur école.
- Les critères d'inscription au CTE incluent une moyenne pondérée d'au moins 2,0.
- Cours préalables ou exigences spécifiques en fonction du permis ou de la certification poursuivie

**Quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves à l'Académie des sciences de la santé, au Programme de préparation des enseignants et aux Sciences de la santé de PGCC ?**

Les élèves sont admis aux programmes susmentionnés en utilisant les critères suivants :

- Demande dûment remplie
- Examen de l'emplacement physique de la résidence dans le comté de Prince George ; il y a une répartition de 50 % entre les élèves admis dans les parties nord et sud du comté.
- Le statut socio-économique des élèves est considéré puisque 50 % de la population estudiantine doit recevoir des repas gratuits et réduits et / ou être un étudiant de première génération (aucun des deux parents n'est titulaire d'une licence)

- En l'absence du PSAT 8/9, à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022, les élèves seront classés dans des catégories spécifiques par GPA et un processus de loterie permettra de sélectionner un nombre prédéterminé de candidats dans chaque catégorie.

**Étant donné qu'il n'y a pas de demande requise, quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admission des élèves au Programme d'ingénierie aérospatiale et de technologie de l'aviation (AEAT) et au Programme de science et de technologie (S/T) ?**

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Les notes de l'année précédente dans les classes de base (anglais, mathématiques, sciences, études sociales) de chaque trimestre ou tous les trimestres, et les notes du premier trimestre dans les classes de base de l'année en cours servent à déterminer une moyenne pondérée du contenu de base.
- En raison du passage à l'enseignement à distance et des ajustements effectués par les élèves, les parents et les enseignants, les trois premiers trimestres de l'année 2019-2020 auront une pondération supérieure à celle du premier trimestre de 2020-2021 pour le calcul du GPA de chaque élève. La moyenne GPA de chaque élève sera calculée en utilisant la formule suivante : Trimestre 1-30%, Trimestre 2-30%, Trimestre 3-30%, Trimestre 1 (automne 2020) -10%
- Les meilleurs élèves ayant obtenu les GPAs les plus élevés seront placés dans une loterie pour le processus de sélection finale. Il y aura une loterie distincte pour chaque centre de S&T et pour l'AEAT.
  - Eleanor Roosevelt : 350 élèves seront inscrits à la loterie
  - Oxon Hill : 250 élèves seront inscrits à la loterie
  - Charles H. Flowers : 250 élèves seront inscrits à la loterie

**Pourquoi les scores PSAT 8/9 ne sont-ils pas utilisés pour l'admission à certains programmes de spécialisation du lycée pour l'année scolaire 2021-2022 comme ils l'ont été par le passé ?**

- College Board, qui administre le PSAT 8/9, a annoncé qu'à l'automne 2020, le PSAT ne serait pas proposé en ligne aux élèves participant à l'enseignement à distance. Par conséquent, cette évaluation ne peut pas être administrée aux élèves de 8e année de PGCPs et utilisée dans le cadre des critères d'admission aux programmes de spécialisation du lycée pour l'année scolaire 2021-2022.
- Ce changement a un impact sur 3 programmes : Boursiers 3D, Académie des sciences de la santé, Ingénierie aérospatiale et technologie de l'aviation, et sciences et technologie. Les critères d'éligibilité ont été adaptés pour l'entrée dans ces programmes pour l'année scolaire 2021-2022.

**Comment la moyenne des points de qualité de contenu de base est-elle calculée pour les programmes spécialisés du lycée qui ne nécessitent que ces cours ?**

- La moyenne GPA de l'élève est calculée à partir des classes de base de l'anglais, de mathématiques, science et études sociales.
- Les notes sont prises aux trimestres 1, 2 et 3, ou aux trois trimestres de l'année scolaire 2019-2020 et les notes du premier trimestre des classes de base de l'année 2020-2021 sont utilisées pour déterminer une moyenne pondérée des contenus de base.
- En raison du passage à l'enseignement à distance et des ajustements effectués par les élèves, les parents et les enseignants, les trois premiers trimestres de l'année 2019-2020 auront une pondération plus élevée que le premier trimestre de 2020-2021 lors du calcul de la GPA des élèves. La moyenne générale de chaque élève sera calculée en utilisant la formule suivante : Année scolaire précédente Trimestre 1-30 %, Trimestre 2-30 %, Trimestre 3-30 %, Trimestre 1 (automne 2020) -10 %.
- Les notes finales et les notes des cours facultatifs ne sont pas utilisées dans le calcul.

**Comment les notes des élèves des écoles privées sont-elles converties en contenu de base GPA ?**

- Les notes des élèves seront converties en utilisant la Politique de notation de PGCPs.

**A : 90-100 B : 89-80 C : 79-70 D : 69-60 E : 59 et en dessous**

Par exemple, un élève qui a obtenu une note de 89,6 % dans une école privée se retrouve dans la catégorie A selon l'échelle de classement de l'école privée. **Cependant, une note de 89 % selon la Politique de notation de PGCPs se retrouve sous est la note alpha B. La Politique de notation de PGCPs remplacera les politiques de classement des écoles privées ou à domicile. Il n'y aura pas d'exception à cette règle.**

- Dans le processus d'évaluation HSSP, les notes ne sont pas pondérées. Cela comprend les honneurs et les cours universitaires accélérés

**Les frères et sœurs ont-ils la garantie d'être acceptés/admis dans les Programmes de spécialité du lycée ? Celui d'Ingénierie aérospatiale et technologies d'aviation ?**

Non, les Écoles publiques du comté de Prince George n'offrent pas la priorité aux frères et sœurs dans le cadre des programmes spécialisés des lycées.

**Comment puis-je déterminer quels programmes et quels emplacements sont disponibles pour mon enfant au lycée ?**

Utilisez l'adresse web suivante : <http://www1.pgcps.org/schools/>. Cliquez sur School Finder, saisissez le nom de votre rue et cliquez soumettre. Examinez les résultats pour identifier les programmes de spécialité du lycée disponibles pour votre adresse. Assurez-vous d'utiliser l'adresse indiquée dans SchoolMax pour déterminer l'emplacement du programme de votre enfant.

**Comment et quand vais-je recevoir un avis sur l'entrée aux Programmes spécialisés de lycée ?**

- Les parents sont avisés de l'admissibilité de leur élève aux Programmes de spécialité du lycée par l'entremise d'une communication écrite de PGCCPS d'ici le 22 mars 2021.
- Une communication écrite sera envoyée à l'adresse indiquée dans SchoolMax ou sur la demande pour les élèves non-PGCCPS.

**Si mon enfant n'a pas droit à l'admission dans un programme spécialisé du lycée en 9e année, y aura-t-il une autre occasion pour mon enfant de poser sa candidature ?**

- Plusieurs programmes accueillent les élèves pour un nombre limité de places en dixième année : par exemple, Ingénierie aérospatiale et technologie de l'aviation (AEAT), Baccalauréat international, Sciences et technologie et Arts visuels et de la scène.

**Mon enfant peut-il être accepté dans plus d'un programme ?**

- Oui, les élèves peuvent être admis dans un ou plusieurs programmes, mais ils ne peuvent accepter qu'une seule offre d'admission.

**Combien d'élèves sont éligibles pour chaque programmes ?**

- Le tableau ci-dessous indique le nombre de sièges disponibles pour chaque programme. Après que le premier groupe d'élèves ait accepté ou refusé leur places, chaque programme puise dans la liste d'attente.

	Places de 9e année offertes	Places de 10e année offertes
Boursiers 3D : Lycée Charles H. Flowers	50	
Académie des Sciences de santé à PGCC Sciences de la santé	100	

Académie des Sciences de santé à PGCC Formation d'enseignant	75	
Technologie d'aviation et d'ingénierie aérospatiale Lycée DuVal	150	varie
Enseignement professionnel et technique	varie	varie
Baccalauréat international : 60 places sur chaque site <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lycée Central</li> <li>• Lycée Frederick Douglass</li> <li>• Lycée de Laurel</li> <li>• Lycée Parkdale</li> <li>• Lycée de Suitland</li> </ul>	300	varie
Programme de parcours en Technologie d'université précoce au lycée (P-Tech) Lycée Frederick Douglass	60	
Science et Technologie : Lycée Eleanor Roosevelt	250	varie
Science et Technologie : Lycée Charles H. Flowers	150	varie
Science et Technologie : Lycée d'Oxon Hill	150	varie
Arts visuels et du spectacle : Lycée Northwestern	180	varie
Arts visuels et du spectacle : Lycée de Suitland	200	varie

**Quelles sont les étapes suivantes après que mon enfant ait reçu une lettre par courrier électronique ou postal, indiquant qu'il se trouve sur une liste d'attente pour un programme de spécialité du lycée ?**

- Après avoir reçu une lettre d'admissibilité, remplissez le formulaire en ligne fourni dans la lettre d'acceptation pour tous les programmes admissibles. Assister à la / aux Journée(s) porte(s) ouverte(s) virtuelles pour tous les programmes admissibles et s'inscrire au programme de choix avant la date limite d'inscription. Veuillez noter que la place de votre élève dans le programme n'est pas sécurisée tant que l'inscription n'est pas terminée au programme de lycée choisi. Les places du programme peuvent être confisquées, si l'inscription n'est pas terminée à la date prévue.

**Quelles sont les étapes suivantes si mon enfant figure sur la liste d'attente d'un programme ?**

- Après avoir reçu votre lettre indiquant que votre élève est sur liste d'attente, remplissez le(s) formulaire(s) en ligne fourni(s) dans la lettre. Participez à la(aux) Journée(s) porte(s) ouverte(s) pour tous les programmes pour lesquels l'élève est en attente. Le coordonnateur ou le responsable du programme communiquera avec vous en utilisant les coordonnées que vous fournissez sur le formulaire en ligne si et quand la place devient disponible.
- À mesure que les élèves qui ont été classés admissibles à plusieurs programmes, choisissez le programme auquel ils participeront, d'autres places peuvent être offertes. À mesure que les places sont disponibles, les coordonnateurs communiqueront avec les parents ou les tuteurs inscrits sur la liste d'attente pour offrir une place au programme.